



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES-MARITIMES



CONVENTION DE PARTENARIAT 2015 ENTRE T'PLUS ET MONSIEUR LE PREFET DES ALPES MARITIMES

DECLINAISON DEPARTEMENTALE DE LA CHARTE "ENTREPRISE & QUARTIERS"

Entre l'Etat, représenté par Adolphe COLRAT, Préfet des Alpes-Maritimes et

T'PLUS

BATIMENT L'AEROPOLE - 455 PROMENADE DES ANGLAIS - 06200 NICE

Représentée par Yvon GROSSO Gérant et Anne-Marie VIAL, Directrice

Préambule

Le redressement de la situation économique des quartiers prioritaires constitue une priorité du Gouvernement, et au-delà de la société dans son ensemble. Lutter contre le décrochage et le chômage des jeunes, le sous-emploi des adultes, rapprocher les habitants qui en sont éloignés du monde de l'entreprise et de l'activité économique, relève aussi de la responsabilité sociale des entreprises.

Par cette convention de partenariat T'PLUS propose d'apporter sa contribution concrète au développement économique, social et culturel des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville en étroite collaboration avec l'Etat, les acteurs territoriaux et les acteurs associatifs du territoire.

T'PLUS s'engage à décliner dans le département des Alpes-Maritimes la Charte Entreprises et Quartiers, en se concentrant en priorité sur les thématiques de l'emploi et du développement économique.

1. L'emploi, l'insertion la formation:

- T'PLUS (recruteurs, managers, tuteurs, parrains/marraines) s'engage à participer à une demi-journée de sensibilisation à la lutte contre les discriminations envers les publics issus des quartiers.
- T'PLUS s'engage à recevoir ou à aller à la rencontre d'un groupe de demandeurs d'emploi issus des quartiers pour présenter les métiers de son entreprise et ses perspectives d'emploi.
- Lors de ses prochains recrutements, et lorsque cela est possible, T'PLUS s'engage à avoir recours aux contrats en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation), aux contrats aidés, aux emplois d'avenir et aux contrats de génération pour recruter des habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.
- Lorsque cela est possible (5 postes à pourvoir minimum) T'PLUS s'engage à avoir recours à la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) proposée par Pôle Emploi.
- T'PLUS s'engage à participer aux actions emploi proposées par les structures d'accompagnement pour l'emploi (Forums Emploi, Rencontres Recrutements, Coachings, etc).
- T'PLUS s'engage à sensibiliser ses clients aux enjeux de la diversité et de la non discrimination tout au long de l'année.
- Afin d'élargir les possibilités d'accès à l'emploi des habitants des quartiers, T'PLUS participera à des actions d'accès à l'emploi de femmes sur des métiers traditionnellement masculins et d'hommes sur des métiers traditionnellement féminins.

2. Le développement économique :

- T'PLUS s'engage à mettre en œuvre les clauses sociales en recrutant, tant que faire se peut, des personnes issues des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

 Pour l'Etat

Adolphe Colrat
Préfet du Département des Alpes-Maritimes

Pour T'PLUS

VIAL Anne Marie
Directrice

